

Procès-verbal

Début : 19 h 15

Présences :

Jessika Morin-Néron, directrice
Christine Denault, parent et présidente
Sébastien Derouin, parent
Dave Lemieux, parent
Marie-Ève Lavoie, parent
Sabrina Vinet, parent
Audrey-Anne Goulet, parent
Julie Malo, parent
Mathieu Loyer, parent

Danielle Levesque, parent
Donald Seutch, parent
Élizabeth Roussel, parent
Kabagamba Bernard, parent
Marc-André Guérette, parent
Marie-Pier Régimbald, parent
Aichetou Touré, parent
Martine Jolin, parent
Kim Bergeron, parent

1. Mot de bienvenue et signature de la feuille de présences.

Mme Morin-Néron souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée. Elle présente les membres du conseil d'établissement 2022-2023 présents. Elle assurera, en collaboration avec Mme Denault, le déroulement de la rencontre. Dix-sept (17) parents sont présents à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Mme Denault fait la lecture de l'ordre du jour qui a été transmis en début de rencontre. Aucun point n'est ajouté. Il est proposé par Mme Bergeron, et appuyé par M Lemieux d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 7 septembre 2022.

Mme Denault réfère les membres au procès-verbal de la dernière assemblée générale des parents remis en début de rencontre. Un résumé est fait par celle-ci. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Lavoie et appuyé par Mme Bergeron.

Tous deux étaient présents à l'assemblée générale du 7 septembre 2022.

4. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée.

Mme Morin-Néron explique le rôle du président d'assemblée. Mme Lavoie propose sa nomination et celle-ci est adoptée à l'unanimité.

5. Nomination d'une ou d'un secrétaire.

Mme Denault se porte volontaire pour le poste de secrétaire d'assemblée. La nomination est adoptée à l'unanimité.

6. Nomination d'une ou d'un responsable du scrutin.

Mme Régimbald se porte volontaire pour occuper le poste. La nomination est adoptée à l'unanimité.

7. Élection des nouveaux membres du C.É.

Mme Denault communique des informations importantes sur la composition et les fonctions du CÉ avant de procéder aux élections. Elle présente aussi le rapport annuel 2022-2023.

La présidente d'assemblée, Mme Lavoie, procède à l'ouverture de la mise en candidature.

Cette année, trois (3) postes d'une durée de 2 ans sont à combler. Les membres sortants sont : Mme Christine Denault, Mme Frédérique Dessureault et M Mostafa Elmouftaquir.

Cinq parents se présentent pour un poste au conseil d'établissement.

- 1- M Dave Lemieux
- 2- M Sébastien Derouin
- 3- Mme Audrée-Anne Goulet
- 4- Mme Kim Bergeron
- 5- Mme Christine Denault

Les parents intéressés se présentent à l'assemblée et à la suite du dépouillement des votes les parents suivants ont été nommés au conseil d'établissement :

- 1- Mme Denault
- 2- M Derouin
- 3- Mme Goulet

Mme Morin-Néron propose à l'assemblée que les parents non élus soient nommés parents substituts afin de remplacer un membre absent lors d'une séance en cours d'année.

Deux parents se proposent pour occuper un poste de parent substitut.

- 1- M Lemieux
- 2- Mme Bergeron

8. Élection d'un représentant de parents au comité de parents CSD et de son substitut.

Mme Denault donne des informations quant au mandat du représentant au comité de parents et celui de son substitut. Mme Denault se porte volontaire pour le poste de représentante. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M Lemieux et Mme Régimbald se porte volontaire comme substituts et les propositions sont adoptées à l'unanimité.

9. Formation de l'organisme de participation des parents. (OPP)

Mme Andréanne Goulet, parent de l'OPP, s'adresse aux membres de l'assemblée. Elle parle des activités qui sont habituellement effectuées par l'OPP.

Il est proposé par Mme Touré et secondé par Mme Régimbald de poursuivre les activités de l'OPP pour la prochaine année. La proposition est acceptée, tous les parents présents (17) sont d'accord pour la poursuite de l'OPP en 2023-2024.

10. Mots de la direction

Mme Morin-Néron propose la date du 2 octobre pour tenir le premier Conseil d'établissement. Elle indique aux parents présents que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

11. Période de questions.

Question : Est-ce que la cour d'école aura plus d'arbres?

Réponse : À l'automne il y aura plantation 30 à 40 arbres; une structure sera installée au printemps pour le préscolaire, puis une voile manque pour la classe extérieure, mais tout le reste est reçu afin d'améliorer la cour. Investissement d'une envergure de 30 000 \$ à 40 000 \$ pour le préscolaire. Une demande de subvention au ministère a été fait mais elle n'a pas été reçue. Une nouvelle soumission sera faite au cours de l'année 2023-2024. Il y aura également du marquage au sol qui est à venir.

Question : Est-ce que le prix des pizzas pourrait être modifiés, par exemple 3,50 \$ chaque au lieu de 5,00 \$?

Réponse : Il y aura vérification à faire, les prix sont en hausse.

Question : Comment le choix du photographe a été choisi?

Réponse : Il y a eu beaucoup de discussions au conseil d'établissement lors du choix du photographe pour 2023-2024, il y a eu des gains au niveau des prix comparativement à l'année précédente.

Question : Est-ce que la levée de fonds sont toutes destinées à l'amélioration de la cour?

Réponse : Les levées de fonds faite par l'OPP sont principalement pour l'amélioration de la cour à ce stade. Les levées de fonds pris en charge par le service de garde sont pour les élèves.

Question : Avec les enseignants en mesure de pressions, quelles sont-elles dans notre environnement?

Réponse : Aucune pression est mise sur les élèves, celles-ci se font sentir sur la direction. Entre autres, les enseignants boycottent le temps à l'extérieur des heures de travail ou les sorties et les activités parascolaires.

12. Levée de l'assemblée.

À 19 h 41, la levée de l'assemblée est proposée par Mme Denault, appuyé à l'unanimité